

**Examen de la stratégie de  
développement durable de Parcs  
Canada**

**Septembre 2000**

**Groupe du rendement, de la vérification et de  
l'examen  
Parcs Canada**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>SOMMAIRE .....</b>	i
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	1
<b>2. MÉTHODOLOGIE .....</b>	1
<b>3. PROGRÈS RÉALISÉS EN REGARD DES ENGAGEMENTS .....</b>	2
But 1 Protéger et préserver le patrimoine naturel du Canada .....	3
But 2 : Accroître la compréhension scientifique des systèmes naturels et des relations entre l'humain et son environnement .....	11
But 3 Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel du Canada .....	13
But 4 : Mettre en valeur le mandat, les valeurs et les réseaux de Parcs Canada comme exemple vivant de l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada .....	16
But 5 Promouvoir le développement durable comme base de l'activité communautaire .....	20
But 6 Faire la preuve que les activités de Parcs Canada offrent un modèle de gestion écologique .....	21
<b>4. CADRE DE GESTION ET SYSTÈMES D'APPUI .....</b>	26
<b>5. RÉALISATION GÉNÉRALE DES BUTS ET DES OBJECTIFS .....</b>	28
5.1 Crédit de parcs nationaux et d'AMNC .....	28
5.2 Protection .....	28
5.3 Mise en valeur du patrimoine .....	29
5.4 Périphériques urbains .....	29
5.5 Système de gestion environnementale .....	29

## SOMMAIRE

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement durable, Parcs Canada a procédé à un examen interne de ses engagements de développement durable de 1997. Cet examen visait principalement à constater les progrès réalisés en regard des engagements, à déterminer les aspects à améliorer et accessoirement, à mettre en évidence les problèmes de gestion et de mise en œuvre.

L'examen montre que Parcs Canada a réussi à atteindre ses buts et objectifs relativement à la création de parcs nationaux et à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux et qu'il est en bonne voie dans ses efforts de création de nouvelles aires marines nationales de conservation et de parcs nationaux d'ici 2003-2004, s'il dispose de ressources additionnelles pour ce faire. Certains progrès ont été constatés en ce qui concerne la mise en place des éléments de base nécessaires à la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel du Canada et à l'accroissement de la compréhension scientifique des systèmes naturels et des relations entre l'humain et son environnement. Des lacunes ont cependant été relevées dans la capacité de surveiller de nombreux engagements spécifiques et d'établir les rapports afférents. Un certain nombre de mesures ont été prises pour renouveler les programmes de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada, notamment l'élaboration de messages nationaux qui ont le développement durable pour thème. Parcs Canada s'est également efforcé d'influencer les messages de l'industrie touristique sur le tourisme durable et les types d'expérience offerts à ses clients dans les parcs nationaux. L'Agence ne faisait que commencer, toutefois, à développer sa capacité de mesurer si les programmes de mise en valeur du patrimoine, les messages nationaux et ses efforts pour influencer l'industrie touristique avaient les résultats souhaités.

Certains progrès ont aussi été réalisés dans l'élaboration de plans communautaires pour les périmètres urbains et d'un cadre pour la définition et la surveillance des incidences environnementales des collectivités situées dans les parcs. La mise en œuvre complète de ces plans n'était toutefois pas encore chose faite. De plus, même s'il existe un cadre pour la définition et la surveillance des incidences environnementales des activités de Parcs Canada, la mise en œuvre de ce cadre dans des endroits précis était loin d'être complète, ce qu'a noté le commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport de mai 2000.

L'examen a également fait ressortir un certain nombre de problèmes en ce qui concerne la conception et le soutien de la stratégie, notamment des problèmes concernant les liens logiques entre les parties de la stratégie et la nécessité de mieux intégrer la stratégie au régime général de gestion de l'Agence, notamment clarifier la reddition des comptes pour la mise en œuvre, la surveillance et l'examen de la stratégie de développement durable en général et sur des aspects particuliers de cette dernière. D'autres problèmes concernent les engagements vagues et ambigus qui n'avaient pas de cibles mesurables ni de systèmes internes d'information de gestion pour surveiller diverses activités, extrants et résultats et établir les rapports connexes. Selon la Commission de l'environnement et du développement durable<sup>1</sup>, un grand nombre de ces problèmes se retrouvaient dans la plupart des premières stratégies gouvernementales de développement durable.

Les résultats de cet examen serviront à concevoir la nouvelle stratégie de développement durable de Parcs Canada qui sera déposée au Parlement en décembre 2000.

---

<sup>1</sup> *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*. Commissaire de l'environnement et du développement durable, décembre 1999.

## Examen de la stratégie de développement durable de Parcs Canada

### 1. INTRODUCTION

En 1997, Patrimoine canadien a publié sa stratégie de développement durable intitulée « *Développement durable et patrimoine* ». La stratégie comprenait un grand nombre d'engagements dans lesquels intervenait Parcs Canada. En avril 1999, Parcs Canada est devenu une nouvelle agence de service, distincte du Ministère, et dont la loi constitutive, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998)*, prévoit l'élaboration de sa propre stratégie de développement durable.

Avec l'instauration de l'Agence, Parcs Canada et Patrimoine canadien ont convenu de diviser la responsabilité de la prestation des engagements contenus dans la stratégie originale. Parcs Canada a accepté la responsabilité de six des neuf buts prévus dans la stratégie de développement durable de Patrimoine canadien parce qu'ils étaient directement liés à l'exécution de son mandat ou de son système de gestion environnementale (SGE). En septembre 1999, en réponse à une demande de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) à tous les ministères, Parcs Canada a légèrement révisé certains des buts, des cibles et des mesures auxquels il s'était engagé.

En prévision de la prochaine série de stratégies de développement durable, le commissaire à l'environnement et au développement durable a recommandé<sup>2</sup> que tous les ministères et organismes procèdent à un examen de leur première stratégie de développement durable afin d'améliorer l'élaboration et la gestion de la seconde. Plus précisément, le Commissaire a proposé que les évaluations de la première stratégie soient axées sur les sujets suivants :

- rendement en regard des buts, des objectifs et des cibles décrits dans la première stratégie;
- résultats des vérifications internes ou des autoévaluations des processus de gestion du développement durable;
- évolution des circonstances, y compris de l'orientation générale, de la législation, des activités, des progrès scientifiques et technologiques et des intérêts des intervenants.

Le premier thème du présent examen porte sur le rendement en regard des mesures, des objectifs et des buts. Lorsque nous avons voulu déterminer et saisir cette information, nous avons toutefois constaté de nombreux problèmes liés aux systèmes de gestion utilisés pour mettre en œuvre, surveiller et examiner les éléments du plan. Des observations sur les systèmes de gestion se trouvent dans la conclusion de l'examen. Il est à noter qu'au moment de l'examen, Parcs Canada entreprenait une autoévaluation distincte de sa capacité de gestion à l'appui de sa SDD, comme la CEDD le lui a demandé. Les résultats de la vérification de la capacité de gestion n'étaient pas disponibles au moment de l'examen. Le troisième aspect pour lequel le commissaire a demandé une évaluation, soit l'*« évolution des circonstances »*, sera abordé dans un relevé des questions d'intérêt, avant l'élaboration d'une SDD révisée.

### 2. MÉTHODOLOGIE

Les progrès ont été évalués en fonction des engagements pris dans la modification apportée en 1999 à la stratégie de développement durable de Parcs Canada. L'information sur les progrès réalisés par rapport à

---

<sup>2</sup> *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*. Commissaire de l'environnement et du développement durable, décembre 1999.

des engagements précis du plan provient d'abord de documents étudiés, principalement du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* et du *Rapport annuel de Parcs Canada de 1999-2000*, tous deux à l'état d'ébauche au moment de l'examen. Les résumés des progrès réalisés pour chacune des mesures prévues ont été présentés aux représentants de chaque secteur de programme. Nous leur avons demandé de vérifier, de modifier et de compléter l'information qui leur était fournie. Dans certains cas, l'information présentée a ensuite été précisée à la suite d'entrevues et de demandes écrites de clarification ou d'explication.

### 3. PROGRÈS RÉALISÉS EN REGARD DES ENGAGEMENTS

Pour faciliter la compréhension et l'utilisation des résultats de l'examen, nous avons légèrement changé l'ordre dans lequel les buts sont présentés pour regrouper des activités semblables. Par exemple, l'ordre du deuxième et du troisième but a inversé et certaines activités prévues sous le but cinq ont été indiquées sous le but deux, où des activités semblables sont décrites. Les six buts, dans leur nouvel ordre, sont les suivants :

1. Protéger et préserver le patrimoine naturel du Canada.
2. Accroître la compréhension scientifique des systèmes naturels et des relations entre l'humain et son environnement.
3. Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel du Canada.
4. Mettre en valeur le mandat, les valeurs et les réseaux de Parcs Canada comme exemple vivant de l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada.
5. Promouvoir le développement durable comme base de l'activité communautaire.
6. Faire la preuve que les activités de Parcs Canada offrent un modèle de gestion écologique.

Les tableaux suivants montrent chaque but, objectif, cible et mesure numéroté dans cet ordre. Après chaque engagement, un deuxième chiffre entre parenthèses représente le numéro de l'engagement dans une base de données de tous les engagements gouvernementaux de développement durable que tient la CEDD. Ce dernier numéro est inclus pour faciliter les rapports externes sur les progrès réalisés.

La colonne de droite dans les tableaux ci-dessous résume brièvement les progrès réalisés en regard de chaque mesure contenue dans la stratégie. Dans certains cas, nous faisons référence à des renseignements plus détaillés dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* et le *Rapport annuel de Parcs Canada de 1999-2000*. Des résumés des observations sur la gestion de la SDD et les progrès réalisés par rapport aux objectifs généraux et aux buts sont présentés à la fin de l'examen.

**BUT 1 PROTÉGÉR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU CANADA (1)****OBJECTIF 1.1 Protéger les zones naturelles représentatives qui ont une importance nationale (1.2)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
1.1.1 Établir d'ici 2003-2004 trois ententes sur des aires marines nationales de conservation (AMNC) (1.2.1)	1.1.1.1 En collaboration avec d'autres instances, poursuivre les études et les négociations en vue de créer des aires marines de conservation dans les régions naturelles marines non représentées (1.2.1.1)	<p>Le <i>Projet de loi sur les aires marines de conservation</i>, visant la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatives des 29 régions marines du Canada, a été déposé à la Chambre.</p> <p>(NOTE : Après la fin de l'examen, le projet de loi est mort au Feuilleton.) Au moment de la SDD de 1997, cinq des vingt-neuf régions marines naturelles étaient déjà représentées dans le réseau ou assujetties à des ententes fédérales-provinciales signées : le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent au Québec, celui de Fathom Five en Ontario, Gwaii Haanas dans les îles de la Reine Charlotte (qui représente deux régions) et la composante de la réserve de parc national Pacific Rim.</p>
1.1.2 Signer deux ententes de parcs nationaux d'ici 1999-2000 et trois autres d'ici 2003-2004 (1.2.2)	1.1.2.1 Avec d'autres instances, poursuivre les études et les négociations en vue de créer des parcs nationaux dans les régions naturelles non représentées (1.2.1.2)	<p>Depuis 1997, les travaux ont été axés sur la création d'AMNC dans quatre régions. Les travaux concernant les baies de Bonavista et Notre-Dame (Terre-Neuve) ont été abandonnés au stade de l'étude de faisabilité en mars 1999, en raison des conflits perçus avec d'autres utilisations des ressources dans la région. Les détails sur les progrès réalisés dans les trois autres régions se trouvent dans le <i>Rapport annuel de Parcs Canada de 1999-2000</i>. Parcs Canada prévoit toujours atteindre son objectif de trois nouvelles AMNC d'ici mars 2004.</p> <p>Les parcs nationaux de Tuktuut et de Nogait ont été créés en 1998. Le parc national Sirmilik a été créé et les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq sont devenues des parcs nationaux à part entière en 1999. En mars 2000, on comptait au total 39 parcs nationaux qui représentent 25 (64 %) des 39 régions naturelles du Canada. Les progrès réalisés à l'égard de la création de parcs dans les régions non représentées sont décrits dans le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>. Parcs Canada prévoit atteindre l'objectif de cinq nouvelles ententes d'ici mars 2004, s'il obtient d'autres fonds pour achever le réseau de parcs nationaux.</p>
1.1.3 Conserver le rôle de leader pour le Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) (1.1.2)	1.1.3.1 Continuer à fournir un appui aux études et aux plans menant à la désignation des rivières du patrimoine canadien (1.1.2.1) 1.1.3.2 Assurer un leadership national en appuyant les buts et les mesures du RRPC dans le cadre d'un plan stratégique établi sur dix ans (1.1.2.2) 1.1.3.3 Augmenter la notoriété du réseau des rivières du patrimoine canadien, au pays et à l'étranger, maintenir le soutien administratif à la Commission des rivières du patrimoine canadien (1.1.2.3)	<p>Parcs Canada demeure le principal organisme fédéral responsable du RRPC. En novembre 1999, le réseau comptait 35 rivières, représentant au total 8 393 kilomètres. Vingt-cinq des trente-cinq rivières sont actuellement désignées. Il incombe à Parcs Canada de gérer les cinq rivières du patrimoine canadien qui se trouvent dans les parcs nationaux. Les détails concernant le réseau des rivières du patrimoine sont décrits dans le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>.</p>

**OBJECTIF 1.2**      **Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
1.2.1    Protéger des exemples représentatifs des écosystèmes du Canada (1.1.5)	1.2.1.1    Laisser les processus écologiques se dérouler (1.1.5.2)  1.2.1.2    Réaliser une analyse des effets environnementaux des politiques touchant la gestion des écosystèmes (1.1.5.3)	<p>La principale initiative de Parcs Canada dans ce domaine a été l'institution des brûlages dirigés dans les parcs nationaux (<i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>, p. 38). Il existe deux catégories de feux dirigés : a) les brûlages dirigés et b) les feux non réprimés. Parcs Canada a fixé le repère de 63 000 hectares de terres brûlées par année dans son réseau. Cette cible a été atteinte pour la première fois en 1999.</p> <p>Les parcs prennent également des initiatives pour restaurer et maintenir les processus écologiques (p. ex. enlèvement des barrages, lutte contre les espèces exotiques ou réintroduction d'espèces indigènes, restauration des sols), selon leurs plans directeurs individuels. Ces activités ne sont pas systématiquement répertoriées ou surveillées à l'échelle nationale.</p> <p>Parcs Canada procède depuis toujours à des évaluations des incidences environnementales de ses projets. Il évalue également les incidences environnementales de ses politiques, plans et programmes. L'ancien type d'évaluation est de loin le plus courant. Entre les exercices de 1997-1998 et de 1999-2000, Parcs Canada a effectué 3 052 évaluations environnementales des projets, conformément au règlement de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE). D'après une vérification du processus d'évaluation des incidences environnementales de Parcs Canada, effectuée en 1999, on estime qu'environ 700 à 1 300 évaluations des incidences environnementales liées à des projets particuliers et non assujetties à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> ont été effectuées au cours des trois dernières années.</p> <p>D'après les données préliminaires de 1999-2000, on estime que l'Agence mène de 25 à 35 évaluations environnementales stratégiques des politiques, des programmes et des plans chaque année. Ces résultats seront suivis plus systématiquement à partir de 2000-2001.</p>

OBJECTIF 1.2	Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)	
CIBLE	MESURES	PROGRÈS
	<p>1.2.1.3 Collaborer avec d'autres organismes pour développer les connaissances des écosystèmes dans les régions voisines des parcs nationaux (1.1.5.1)</p> <p>1.2.1.4 Collaborer avec les agriculteurs et les éleveurs pour atténuer les conflits avec la faune, réduire les résidus de produits chimiques ayant une influence sur les espèces dans les parcs et préserver l'habitat faunique à l'extérieur des parcs nationaux (1.1.5.4)</p> <p>1.2.1.5 Collabore avec l'industrie pour préserver les habitats, protéger les espèces vulnérables, réduire la pollution chimique et décourager l'introduction d'espèces exotiques dans les parcs nationaux (1.1.5.5)</p>	<p>Divers parcs participent à un réseau de surveillance et d'évaluation de l'environnement (se reporter à l'activité 2.1.2.2).</p> <p>Les parcs travaillent régulièrement avec des intervenants voisins d'un parc pour répondre des problèmes liés à l'intégrité des écosystèmes. La participation à un programme de forêts modèles (Jasper, Fundy) qui donne à Parcs Canada une voix dans la mise en valeur locale des écosystèmes et l'utilisation des terres, de même que sa participation au Programme de réserve de la biosphère des Nations unies (se reporter à l'activité 1.2.4.1) en sont des exemples. Au moment du présent examen, un inventaire plus exhaustif des travaux avec divers partenaires était en cours d'élaboration, en réponse au <i>Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada</i>.</p>
	<p>1.2.2.1 Acquérir et tenir à jour une base de données intégrée regroupant tous les parcs nationaux (1.1.3.1)</p> <p>1.2.2.2 Maintenir des populations viables d'espèces indigènes (1.1.3)</p>	<p>La plupart des parcs ont des programmes actifs de gestion des espèces et des habitats. Le nombre de plantes végétales et animales indigènes dans les parcs nationaux est surveillé et inscrit dans le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>. Les parcs ont eu tendance à maintenir la majeure partie des espèces originales, même si certaines disparitions d'espèces dans des endroits donnés et la présence de plantes exotiques ont été constatées dans la plupart des parcs (se reporter au <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>, p. 24).</p>

OBJECTIF 1.2 Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)		
CIBLE	MESURES	PROGRÈS
1.2.2.2 Poursuivre l'élaboration d'une approche de gestion axée sur les écosystèmes (1.1.3.2)	L'approche de Parcs Canada concernant la gestion des écosystèmes est fondée sur le principe de l'intégrité écologique et elle va plus loin qu'une concentration sur les populations d'espèces indigènes.  Le plan directeur de chaque parc doit intégrer des préoccupations d'intégrité écologique. Un nouveau guide à cet effet est en cours de préparation pour répondre aux préoccupations exprimées par la Commission sur l'intégrité écologique. Il peut s'agir d'un énoncé distinct d'intégrité écologique (EIE) qui décrit l'état actuel de l'écosystème; ces préoccupations peuvent aussi être intégrées à l'ensemble du plan. Le plan directeur d'un parc définit les objectifs et les stratégies à long terme qui permettront d'atteindre l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Au moment du présent examen, sept parcs nationaux avaient des EIE approuvés avant 1999-2000. Un autre EIE, pour le parc national de La Mauricie, a été approuvé en 1999-2000. Vingt-deux parcs nationaux ont des ébauches d'EIE ou d'un EIE final. Six EIE sont en préparation pour l'exercice financier 2000-2001.  La loi oblige tous les parcs nationaux à se doter d'un plan directeur dans lequel sont décrits les mesures qui seront prises pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique du parc. Au moment du présent examen, 30 parcs nationaux avaient des plans directeurs approuvés, même si la plupart d'entre eux étaient désuets (c.-à-d. qu'ils n'avaient pas été mis à jour au cours des cinq dernières années, comme l'exige la loi).	Parcs Canada a également élaboré un cadre d'établissement des rapports sur les éléments de l'intégrité écologique (p. ex. se reporter au <i>Rapport sur l'état des parcs de 1997</i> et au <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> ). Des rapports dominant de l'information de base ont été établis pour certains éléments du cadre.

**OBJECTIF 1.2**      **Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
1.2.3 Maximiser la participation des partenaires et de la population dans les efforts consacrés à la protection de la biodiversité (1.1.4)	1.2.3.1 Travailier avec les provinces et les groupes régionaux, tels les comités des réserves de la biosphère, pour sensibiliser les habitants aux questions environnementales dans les parcs et les régions avoisinantes (1.1.4.1)	Les plans directeurs des parcs prévoient la participation des intervenants locaux et régionaux à de nombreuses consultations sur l'orientation future de chaque parc, notamment sur les objectifs d'intégrité écologique. De plus, tous les parcs préconisent le concept d'intégrité écologique, mais avant 2000, il n'y avait pas eu d'ensemble cohérent de messages nationaux de base sur l'intégrité écologique ni de surveillance officielle des communications à l'échelle des unités de gestion. Les messages nationaux ont été élaborés en 2000 (se reporter au but 4). Il n'existe aucun plan pour surveiller l'utilisation de ces messages à l'échelle locale. Il est à noter également que Parcs Canada travaille en collaboration avec six collectivités des parcs nationaux pour déterminer l'orientation relativement aux répercussions de la collectivité sur l'environnement (se reporter au but 5 sur les périmètres urbains).
1.2.4 Assurer le leadership dans la gestion coopérative du patrimoine (1.1.6)	1.2.4.1 Renforcer le programme canadien des réserves de la biosphère/continuer à apporter un appui aux réserves de la biosphère qui englobent un parc national (1.1.6.1) 1.2.4.2 Appuyer les projets de développement durable des réserves de la biosphère qui englobent des parcs nationaux (5.2.1.3)	La participation au Programme de réserve de la biosphère permet à Parcs Canada de prendre part aux décisions sur l'utilisation du sol qui touchent les régions voisines des parcs nationaux. Parcs Canada assure des services de secrétariat à la Canadian Biospheres Association. Les parcs nationaux des Lacs-Waterton et du Mont-Riding faisaient partie du Programme de réserve de la biosphère avant l'élaboration de la SDD de Parcs Canada en 1997. Depuis, la réserve de la biosphère Clayoquot Sound, dont fait partie le parc national Pacific Rim, a été désignée par l'UNESCO en janvier 2000. Parcs Canada appuie actuellement des initiatives communautaires de création de nouvelles réserves de la biosphère qui, si elles s'avèrent fructueuses, engloberont quatre autres parcs nationaux : Kéjimkujik, île-du-Prince-Édouard, îles du Saint-Laurent et îles de la baie Georgienne.

OBJECTIF 1.2	Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)	MESURES	PROGRÈS
CIBLE			
1.2.5 Veiller à ce que les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux s'intègrent à des stratégies régionales de développement durable (5.2.1)	1.2.5.1 Dans les travaux en vue de l'établissement d'aires marines nationales de conservation, appuyer le développement durable des régions tributaires des pêches (5.2.1.1)	<p><b>Se reporter à 1.1.1 pour connaître les progrès réalisés dans la création des AMNC.</b></p> <p>Le <i>Projet de loi sur les aires marines de conservation</i> (projet de loi C-8) énonce, dans ses principes fondamentaux de gestion des AMNC, que Parcs Canada travaillera en collaboration avec les organismes fédéraux et provinciaux responsables de la gestion des pêches et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables pour assurer une utilisation durable sur le plan écologique de ces régions, tout en réservant des zones qui assurent une protection pleine et entière à des caractéristiques spéciales et à des écosystèmes fragiles. (Note : le projet de loi est mort au Feuilleton en raison du déclenchement des élections fédérales en octobre 2000.)</p> <p>La principale raison d'être d'une AMNC est la garantie d'une utilisation durable sur le plan écologique. À l'heure actuelle, il n'existe pour les AMNC aucun équivalent de l'énoncé d'intégrité écologique institué pour les parcs nationaux ni de cadre d'établissement des rapports afférents. Le <i>Rapport sur l'état des parcs de 1997</i> fait état de travaux préliminaires sur un cadre d'évaluation de l'intégrité de l'une des AMNC, mais la petite taille du réseau des AMNC (deux sites en exploitation), les contraintes financières et l'inexistence d'une obligation législative de rapport, ont limité les progrès. Le <i>Projet de loi sur les aires marines de conservation</i> comprenait une proposition qui exigeait des rapports biennaux sur l'état des aires marines de conservation.</p>	<p>(Se reporter également à 1.2.3.1) Une approche fondée sur les écosystèmes pour la gestion des parcs nationaux a pour la première fois été décrite dans le Guide sur les politiques et procédures de Parcs Canada de 1994. Cette approche est une pierre angulaire de la création et de la gestion durable des parcs nationaux.</p> <p>Les parcs nationaux préconisent également l'intégrité écologique et son importance pour les parcs et leur écosystème environnant lorsqu'ils participent à des exercices de planification de l'utilisation des terres d'autres instances. Un inventaire des initiatives particulières sur les écosystèmes des parcs était en cours d'élaboration au moment du présent examen, en réponse au <i>Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada</i>.</p> <p>Des messages nationaux sur le mandat de Parcs Canada, y compris l'intégrité écologique, ont été élaborés en 2000.</p>

OBJECTIF 1.2		Préserver l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux (1.1)	
CIBLE	MESURES	PROGRÈS	
1.2.6 Évaluer et permettre les activités humaines appropriées en respectant les contraintes écologiques (1.1.)	<p>1.2.6.1 Évaluer les effets cumulatifs des activités, des services et des installations sur l'environnement, en vue de réduire au minimum les perturbations des écosystèmes (1.1.1.).</p> <p>1.2.6.2 Coopérer avec les autres ministères fédéraux afin de diminuer la pression sur les écosystèmes situés à l'intérieur des parcs (1.1.1.2)</p> <p>1.2.6.3 Continuer à sensibiliser les visiteurs aux effets/définir et encourager des activités, des services et des installations appropriés (1.1.1.3)</p> <p>1.2.6.4 Veiller à ce que chaque plan directeur de parc traite de la réduction des effets de la présence des visiteurs dans les parcs (1.1.1.4)</p>	<p>Parcs Canada mène des évaluations des incidences environnementales (se reporter à 1.2.1.2 pour de plus amples détails) à l'échelle locale afin d'expliquer les effets. Depuis avril 2000, des modèles de base de l'évaluation environnementale des activités récréatives extérieures et des services commerciaux dans les parcs nationaux ont été réalisés, comme l'exigent les modifications apportées en 1999 à la LCEE.</p> <p>Des activités, des services et des installations appropriées sont définis dans les plans directeurs des parcs et des lieux au moment de leur élaboration ou de leur révision. La direction des parcs travaille avec d'autres intervenants afin de réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les écosystèmes des parcs. Les programmes de forêts modèles à Jasper et à Fundy, de même que le Rapport du groupe de travail sur la vallée de Bow et le plan directeur de Banff qui s'en est suivi en sont des exemples. On a revisé le Guide sur la planification de gestion (2000) afin de donner une orientation précise sur les activités, les services et les installations appropriées. On a aussi préparé un guide complémentaire sur l'évaluation environnementale des plans directeurs (juin 2000) et il est axé sur l'évaluation des effets cumulatifs.</p> <p>Parcs Canada a également mis au point des outils (p. ex. en 1997, un Éventail des possibilités récréatives appropriées dans les parcs nationaux, une matrice photographique; un manuel en 1999) pour améliorer la cohérence dans la prestation des activités, des services et des installations appropriées dans chaque parc national. De plus, un rapport sur l'état des études de gestion de l'utilisation humaine à Parcs Canada a été réalisé en décembre 1999 et il décrit un vaste éventail d'études en cours ou récemment achevées, un grand nombre d'entre elles étant axées sur les répercussions de l'utilisation humaine.</p>	

**BUT 2 : ACCROÎTRE LA COMPRÉHENSION SCIENTIFIQUE DES SYSTÈMES NATURELS ET DES RELATIONS ENTRE L'HUMAIN ET SON ENVIRONNEMENT (3)**

**OBJECTIF 2.1 Mettre l'expérience de Parcs Canada à la disposition des milieux de la recherche scientifique (3.1)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
2.1.1 Contribuer à identifier et à communiquer l'éventail complet des avantages des aires protégées (3.1.1)	2.1.1.1 Appliquer intégralement les principes de la comptabilité analytique à l'évaluation des avantages des parcs nationaux (3.1.1.1)	En tant que membre du Conseil fédéral-provincial des parcs (CFPP), Parcs Canada participe à des évaluations des avantages économiques, sur le plan écologique, des parcs et d'autres aires protégées. Toutefois, l'engagement précis d'appliquer la comptabilité analytique à l'évaluation des avantages des parcs nationaux n'a pas été rempli et compte tenu des contraintes actuelles de ressources, Parcs Canada n'a pas l'intention de donner suite à cette mesure pour le moment.
2.1.2 Participer à de vastes études écologiques et aux études sur la relation entre l'être humain et son environnement (3.1.2)	2.1.2.1 Continuer à participer à la planification locale et régionale et aux évaluations environnementales des activités adjacentes aux endroits gérés par Parcs Canada (3.1.2.1)  2.1.2.2 Participer aux travaux du Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ) (3.1.2.2)	Les unités de gestion participent aux activités locales et régionales d'évaluation environnementale. Un inventaire partiel de ces travaux est en cours d'élaboration.  Au total, 16 parcs nationaux (Fathom Five, Auyuittuq, Péninsule-Bruce, Quttinirpaaq, île Elk, Fundy, Kejimkujik, Kouchibouguac, La Mauricie, Sirmilik, Prince Albert, Pukaskwa, Mont-Riding, Terra Nova, Lacs-Waterton et Yoho) font partie du RÉSÉ. Ce programme prévoit des placettes d'échantillonnage permanentes dans le parc qu'utilise la communauté scientifique pour suivre les processus écologiques au fil du temps et comparer les processus dans les parcs avec l'écosystème environnant.
	2.1.2.3 Étudier les effets de l'utilisation humaine sur l'intégrité écologique (3.1.2.3)  2.1.2.4 Étudier les effets de la température et des précipitations sur les écosystèmes (3.1.2.4)	(Se reporter à 1.2.7 relativement à l'utilisation humaine.)  Le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> décrit les effets des agents de stress de nature atmosphérique sur les parcs nationaux, notamment des problèmes précis dans certains parcs et des données sur l'acidification dans certains parcs. Des recherches ont été faites sur l'évaluation préliminaire des répercussions du changement climatique et des options d'adaptation dans les parcs nationaux. En 2000, Parcs Canada a collaboré avec des chercheurs d'Environnement Canada et de l'Université de Waterloo à la réalisation d'une évaluation préliminaire des répercussions du changement climatique sur le réseau des parcs nationaux et des réserves de parc national du Canada.

<b>OBJECTIF 2.2 Utiliser les aires et les installations de Parcs Canada pour appuyer la recherche scientifique dans le domaine de l'écologie, de la biodiversité et de l'environnement (3.2)</b>			
CIBLE	MESURES	PROGRÈS	
2.2.1 Appuyer la recherche en biologie et en biodiversité et la surveillance environnementale (3.3.1)	<p>2.2.1.1 Favoriser la recherche sur les écosystèmes et la biodiversité effectuée par Parcs Canada et ses partenaires/faciliter la mise sur pied et le fonctionnement de stations de surveillance environnementale (3.2.1.1)</p>	<p>Plusieurs études de cas relatées dans le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> donnent des exemples des travaux de Parcs Canada entrepris avec d'autres intervenants pour appuyer la recherche et la surveillance (p. ex. l'étude des populations de petites oies des neiges au parc national Wapusk; l'étude de l'effet des pratiques d'exploitation du bois sur l'écosystème du parc au parc national Pacific Rim; l'étude des propositions de restauration potentielle dans les sites voisins du parc national de la Pointe-Pelée).</p> <p>Parcs Canada fait également partie de plusieurs groupes qui étudient des problèmes régionaux d'environnement (par exemple, le Comité régional de la qualité de l'air du Nord-Est).</p> <p>Se reporter également à 2.1.2.2 sur la participation de Parcs Canada au Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ).</p>	

**BUT 3 PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL DU CANADA (2)****OBJECTIF 3.1 Protéger et mettre en valeur les lieux qui revêtent une importance historique nationale (2.1)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
3.1.1 Enrichir le réseau des lieux historiques nationaux d'ici l'an 2000 (2.1.1)	3.1.1.1 Mettre en œuvre le plan du réseau des lieux historiques nationaux en valorisant les 15 thèmes prioritaires actuellement sous-représentés (2.1.1.1)	<p>(NOTE : Le nouveau plan de réseau des lieux historiques nationaux a été déposé en octobre 2000, après le présent examen.)</p> <p>Depuis 1997, un plan révisé du réseau des lieux historiques nationaux a été établi. Il prévoit une instance sur la représentation des personnes, des événements et des lieux, dans le cadre du système de désignations de l'histoire canadienne. Le plan décrit trois priorités stratégiques liées à la commémoration : l'histoire des Autochtones, l'histoire des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes. Les 15 thèmes précisés en 1997 ne sont plus utilisés dans la planification des réseaux.</p>
3.1.2 Protéger l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux/maintenir et améliorer l'état des ressources culturelles (2.1.2.1) administrés par Parcs Canada (2.1.2)	3.1.2.1 Évaluer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux/maintenir et améliorer l'état des ressources culturelles (2.1.2.1)	<p>Le réseau de désignations nationales de lieux, de personnes et d'événements historiques est passé de 1 662 en mars 1997 à 1 754 en mars 2000, soit une augmentation de 92 désignations (47 lieux, 26 personnes et 23 événements). Trente-neuf pour cent des nouvelles désignations (n=36) représentent l'une ou l'autre des priorités stratégiques du programme (c.-à-d. six sur l'histoire autochtone, dix sur l'histoire ethnoculturelle et vingt sur l'histoire des femmes).</p> <p><i>Le Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> décrit l'intégrité commémorative de 12 lieux historiques nationaux. Huit de ces descriptions sont des rapports sur l'évolution des travaux pour des lieux évalués en 1997. Chaque lieu reçoit une cote générale sur l'état de ses ressources, l'efficacité des communications et certaines pratiques de gestion. On a noté une amélioration générale dans la plupart des lieux depuis 1997.</p> <p>Il existe également pour tous les lieux de l'information sur un aspect de l'intégrité commémorative (c.-à-d. l'état des ressources des biens culturels bâtis). Des comparaisons de l'état des ressources en 1997 et en 1999 montrent une détérioration générale des ressources pendant cette période (se reporter au <i>Rapport annuel de l'Agence Parcs Canada de 1999-2000</i>).</p>

**OBJECTIF 3.1** Protéger et mettre en valeur les lieux qui revêtent une importance historique nationale (2.1)

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
3.1.2.2	Terminer tous les énoncés d'intégrité commémorative, les documents de délimitation et les plans de gestion des lieux historiques nationaux (2.1.2.2)	<p>Avant les engagements de la première SDD de Parcs Canada, neuf énoncés d'intégrité (EIC) commémorative avaient été réalisés. En mars 1999, ce nombre était passé à 45 pour les 145 lieux administrés par Parcs Canada. En 1999-2000, 24 autres EIC ont été approuvés et 15 autres sont sous forme d'ébauche. Au total, 58 % des lieux administrés par Parcs Canada possèdent des EIC approuvés ou à l'état de projet. Parcs Canada vise àachever tous les EIC des lieux qu'il administre d'ici 2002-2003.</p> <p>Dans la famille des lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada, 18 possèdent des EIC qui ont été approuvés avant 1999-2000. Au cours de l'année, 15 autres lieux ont reçu l'approbation de leur EIC. Vingt et un autres EIC visant des lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada étaient à l'état d'ébauche, ce qui porte le nombre total d'EIC approuvés ou à l'état de projet des lieux non administrés par Parcs Canada à 54.</p> <p><i>La Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> (1998) prévoit l'élaboration d'un plan directeur pour chaque lieu historique national administré par Parcs Canada. En 1997, neuf lieux possédaient des plans directeurs qui répondent aux exigences actuelles concernant la garantie de l'intégrité commémorative. Depuis, 22 plans sont à l'état de projet et 61 autres devraient être terminés d'ici 2002. La ministre a approuvé le plan directeur du lieu historique national de Batoche en 1999-2000.</p>
3.1.2.3	Mesurer l'efficacité des messages d'interprétation justifiant l'importance nationale de chaque lieu historique (2.1.2.3)	<p>L'efficacité de la communication de l'importance nationale d'un lieu est un aspect de l'intégrité commémorative. Elle est mesurée de trois façons : 1) le degré d'utilisation des programmes, des publications et des expositions; 2) le degré de satisfaction de l'auditoire; et 3) le degré de compréhension du message voulu. Le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> présente les résultats de cette évaluation pour 12 lieux. Parcs Canada s'est engagé à examiner l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'il administre au cours des dix prochaines années (c.-à-d. environ 15 lieux par année).</p> <p>Parcs Canada commencera à recueillir de l'information sur l'efficacité des communications pendant l'été 2000, par le biais d'un programme révisé et normalisé de sondage sur la satisfaction des visiteurs.</p>
3.1.2.4	Mener des études d'impact environnemental des politiques afin de déterminer les effets possibles sur la commémoration des thèmes et des lieux historiques (2.1.2.4)	<p>L'intention de cette mesure n'est pas claire et Parcs Canada ne poursuivra pas cet engagement.</p>

**OBJECTIF 3.2 Assurer le leadership dans l'intendance du patrimoine culturel**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
3.2.1 Poursuivre la collaboration avec des organismes nationaux et internationaux s'intéressant au patrimoine culturel (2.2.1)	3.2.1.1 Mener des activités avec des organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel et présenter des rapports à ce sujet (2.2.1.1)	Parcs Canada contribue à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des congrès, à des programmes, à des organismes et à des accords internationaux, notamment par sa participation à trois grandes organisations internationales relevant de son mandat (UICN, Convention pour la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel et ICCROM). Parcs Canada participe également à plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales. Par exemple, conformément à une entente de collaboration conclue en mai 1998 avec le United States National Park Service, des réunions annuelles sont organisées et réunissent des chefs d'organismes qui examinent les activités menées dans le cadre du protocole d'entente intervenu en 1988 et qui établissent les nouveaux secteurs prioritaires de leur collaboration.

**BUT 4 : METTRE EN VALEUR LE MANDAT, LES VALEURS ET LES RÉSEAUX DE PARCS CANADA COMME EXEMPLE VIVANT DE L'UTILISATION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CANADA (4)**

**OBJECTIF 4.1 Sensibiliser davantage les Canadiens à la valeur des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, de canaux historiques et d'aires marines nationales de conservation et leur faire comprendre ce qu'il faut faire pour en assurer l'utilisation durable.**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
4.1.1 Sensibiliser davantage les Canadiens, les visiteurs et les clients de la diffusion externe à la valeur des réseaux pancanadiens et aux problèmes liés à l'utilisation durable, d'ici 2002.	4.1.1.1 Utiliser les messages de Parcs Canada d'ici décembre 2000	Parcs Canada a élaboré un ensemble complet de messages qui décrivent la mission, les valeurs, les programmes et les services de Parcs Canada et qu'il faut utiliser dans toutes les communications pour projeter une image cohérente du travail de Parcs Canada et de son soutien de l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada. L'ensemble des messages a été distribué en mai 2000. Aucune information n'était disponible au moment du présent examen sur l'ampleur de l'utilisation des messages.
4.1.2 Accroître la compréhension des Canadiens, des visiteurs et des clients de la diffusion externe de la valeur des réseaux pancanadiens et des problèmes liés à l'utilisation durable, d'ici 2002.	4.2.1.1 Améliorer les programmes d'éducation populaire sur place en rasserrant les messages et en réaménageant ou en remplaçant les médias et les programmes désuets	<p>Un processus de renouveau des programmes d'éducation populaire de Parcs Canada a commencé par un examen par un tiers de la mise en valeur du patrimoine en 1997. Cet examen a incité Parcs Canada à entamer la préparation du <i>Plan d'action de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine</i> effectué à l'été 1999. Le plan propose 30 mesures précises pour le renouveau de la fonction, dont 20 ont été plus ou moins mises en œuvre en 1999-2000. Il s'agit des recommandations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation d'un « énoncé d'intention pour l'interprétation et la diffusion externe » (se reporter au <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i>, p. 67).</li> <li>2. Achèvement, à l'hiver 1998, d'un inventaire des biens de Parcs Canada, y compris des biens de mise en valeur du patrimoine. Cet inventaire a été mis à jour à l'automne 1999.</li> <li>3. Prestation, à l'hiver 2000, de trois ateliers de perfectionnement professionnel liés aux compétences en emploi, à la mise en valeur du patrimoine autochtone et à la diffusion en ligne de programmes d'éducation. Cent trente-sept membres du personnel y ont participé.</li> <li>4. Achevement, à l'hiver 2000, d'un examen des classifications d'emploi des interprètes de première ligne, ce qui a abouti à la définition de cinq emplois de base en valeur du patrimoine dans le réseau.</li> <li>3. Élaboration d'un outil, distribué en mai 2000, qui contribuera à la détermination des valeurs principales des parcs nationaux qui servent de fondement aux principaux messages d'éducation populaire.</li> <li>4. Création, à l'hiver 2000, d'un comité directeur de l'orientation stratégique de la mise en valeur du patrimoine dont la tâche consistera à améliorer les communications sur le patrimoine et à déterminer les priorités. Le programme du comité est lié à la mise en œuvre du plan d'action.</li> </ol>

**OBJECTIF 4.1** Sensibiliser davantage les Canadiens à la valeur des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, de canaux historiques et d'aires marines nationales de conservation et leur faire comprendre ce qu'il faut faire pour en assurer l'utilisation durable.

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
4.2.1.2	Accroître les programmes de diffusion externe de Parcs Canada dans les régions urbaines, auprès des jeunes et des groupes de minorité ethnique culturelle, à l'aide de la technologie et de l'autoroute de l'information.	<p><b>Formation du personnel</b> Comme il a été noté à 4.2.1.1, Parcs Canada a tenu des ateliers de perfectionnement professionnel en mars 2000 qui ont principalement porté sur l'acquisition de compétences en matière de diffusion externe (c.-à-d. formation sur l'éducation en ligne et meilleure interprétation du patrimoine autochtone).</p> <p><b>Initiatives de diffusion externe</b> Le <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées de 1999</i> donne plusieurs exemples de diffusion externe, notamment des conférences vidéo avec des enfants d'âge scolaire qui peuvent ainsi effectuer des visites virtuelles d'un lieu historique national; les trousseaux éducatifs distribués aux enfants des écoles de la Colombie-Britannique; une partie du site Web de Parcs Canada consacrée aux ressources pédagogiques; les séries <i>The Great Canadian Parks et History Lands/History Max</i>. De plus, à l'automne 1999, les parcs nationaux ont été intégrés au programme de géographie de la 9<sup>e</sup> année en Ontario et 200 000 élèves par année pourraient être visés. Finalement, l'unité de gestion de Montréal lancera à l'été 2000 un programme intitulé « Jeunes reporters » afin d'embaucher des jeunes gens des collectivités de minorité ethnique culturelle (neuf la première année) qui, au cours de dix semaines pendant l'été 2000, apprendront à connaître directement Parcs Canada. Ils communiqueront ensuite à leur collectivité les connaissances acquises. Parcs Canada possède également un programme d'expositions itinérantes qui fait la promotion d'aspects de lieux historiques nationaux, et quatre d'entre elles étaient en tournée en 1999-2000.</p> <p><b>Site Web</b> Parcs Canada exploite également un site Web qui a reçu plus de 2 240 000 visites en 1999-2000, soit le double de 1998-1999. Le site web offre des « visites virtuelles » de 120 parcs nationaux et lieux historiques nationaux du Canada, notamment certains lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada. Le site Web présente également deux projets axés sur les jeunes <i>Images de Parcs Canada et Commémorez l'histoire du Canada</i> qui ont reçu 10 916 visites en 1999-2000. Au cours de l'année, Parcs Canada a également présenté une section sur des ressources pédagogiques qui aideront les enseignants à planifier les visites éducatives dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.</p>

<b>OBJECTIF 4.1</b>	<b>Sensibiliser davantage les Canadiens à la valeur des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, de canaux historiques et d'aires marines nationales de conservation et leur faire comprendre ce qu'il faut faire pour en assurer l'utilisation durable.</b>	
<b>CIBLE</b>	<b>MESURES</b>	<b>PROGRÈS</b>
4.2.1.3	Élaborer des programmes d'éducation dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux qui aident le public à mieux comprendre le « pourquoi » et le « comment » de la protection des ressources et des endroits du patrimoine.	<p>La communication de l'importance des lieux historiques nationaux fait partie du concept de l'intégrité commémorative. Les outils utilisés pour définir ces valeurs et les communiquer au public sont en cours d'élaboration. Le succès dans la communication des messages a été mesuré dans 12 des 145 lieux (se reporter à l'article 3.1.2.3).</p> <p>Les parcs nationaux ne font que commencer seulement à définir les valeurs fondamentales de chaque parc et à concevoir des campagnes simples d'éducation populaire sur ces valeurs (se reporter à l'article 4.2.1.1).</p>
4.2.1.4	Promouvoir l'utilisation durable des endroits du patrimoine dans les rapports avec l'industrie touristique et les partenaires commerciaux.	<p>En octobre 1999, Parcs Canada a réalisé et lancé des trousse pédagogiques qui font partie de son programme coopératif avec l'Académie canadienne du voyage et du tourisme. Dans les écoles qui souscrivent à l'Académie, les étudiants acquièrent des connaissances sur le tourisme et ont l'occasion d'effectuer des travaux sur l'industrie touristique, notamment sur Parcs Canada.</p> <p>Le programme d'études comprend aussi des éléments consacrés à la protection et à l'utilisation durable des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.</p> <p>L'élaboration de l'ensemble complet des messages qui décrira la mission, les valeurs, les programmes et les services de Parcs Canada est conçue en partie pour appuyer l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada. Cet ensemble de messages a été distribué en mai 2000.</p>

## BUT 5 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME BASE DE L'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE (5)

### OBJECTIF 5.1 Créer des modèles de communautés conformes au principe du développement durable à l'intérieur des parcs nationaux

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
5.1.1 Utiliser les communautés situées dans les parcs nationaux comme exemple national ou régional de communautés axées sur le développement durable (5.1.1)	<p>5.1.1.1 Mettre en application le principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative dans les communautés situées dans les parcs nationaux, tout en veillant à ce que le maintien de l'intégrité écologique demeure le principe fondamental (5.1.1.1)</p> <p>5.1.1.2 Utiliser le processus de planification de la gestion des parcs pour encourager l'intégration des principes du développement durable dans les plans communautaires (5.1.1.2)</p> <p>5.1.1.3 Collaborer avec les comités consultatifs de l'aménagement des périmètres urbains et des parcs pour mettre au point des stratégies de développement durable pour les sept communautés situées dans les parcs nationaux (5.1.1.3)</p>	<p>Sept collectivités situées dans les parcs nationaux ont besoin de plans communautaires. Tous les plans comprennent des renvois aux principes du développement durable, notamment les limites de la croissance et la gestion de cette dernière, l'absence nette d'incidence environnementale négative (gestion des écosystèmes), les normes d'un aménagement approprié et des activités commerciales, ainsi que la santé sociale et économique.</p> <p>Un plan communautaire, celui de Field dans le parc national Yoho, a été approuvé en juillet 1999. Les autres plans, à l'exception de celui de Jasper, ont été préparés et sont en cours d'examen par la haute direction. Le plan communautaire de Jasper en est encore à la phase de la consultation avec les représentants de la collectivité.</p> <p>(NOTE : Trois plans communautaires ont été approuvés en octobre 2000, après le présent examen.)</p> <p>À la suite de l'élaboration et de l'approbation d'un plan communautaire, chaque collectivité élaborera un cadre visant l'absence nette d'incidence environnementale négative. Un groupe de travail composé de représentants de Parcs Canada et des collectivités a élaboré une définition et une description de ce principe en janvier 2000. Le cadre définit des moyens de réduire la pollution (p. ex. meilleur traitement des eaux usées, moins de déchets solides, élimination appropriée des déchets) et la consommation des ressources (p. ex. l'énergie et l'eau) et donne le moyen de s'assurer que l'aménagement futur limité est effectué sans perturbation de l'environnement. Le cadre visant l'absence nette d'incidence environnementale négative devrait être mis en œuvre un an après l'approbation d'un plan communautaire.</p>

Parcs Canada élabore un modèle de surveillance des incidences environnementales et de collecte d'information de base pour 2000-2001. Une fois les plans communautaires approuvés, des rapports seront présentés annuellement sur les progrès réalisés à l'égard de leur mise en œuvre.

**BUT 6 FAIRE LA PREUVE QUE LES ACTIVITÉS DE PARCS CANADA OFFRENT UN MODÈLE DE GESTION ÉCOLOGIQUE (10)****OBJECTIF 6.1 Réduire le gaspillage de ressources et de matériaux (10.2)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
6.1.1 Contribuer à l'engagement du gouvernement fédéral de minimiser la quantité de déchets solides qui est acheminée au dépotoir (10.2.1)	6.1.1.1 Mettre en œuvre des programmes d'achats écologiques, de compostage, derecyclage et de réutilisation qui ont démontré leur efficacité à réduire le volume de déchets solides produits (10.2.1.2)	Les membres du réseau SGE ont suivi une formation sur les achats écologiques (n=50) et des listes de produits écologiques. Les décisions locales sur les achats sont toujours soumises à des considérations de coût, compte tenu de ces connaissances sur les solutions de rechange écologiques.
6.1.2 Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour les nouveaux édifices et les rénovations des anciens (10.2.2)	6.1.2.1 Mettre en œuvre les plans de gestion de l'énergie (10.2.2.1)	La plupart des parcs et des lieux possèdent un programme de compostage, de recyclage ou de réutilisation lorsqu'il existe des entreprises de recyclage à proximité. Les plans locaux ne sont pas surveillés à l'échelle nationale. Il n'y a pas de cible nationale visant la réduction du volume de déchets.
6.1.3 Réduire la quantité d'eau consommée, et par conséquent, le volume d'eaux usées traitées (10.2.3)	6.1.3.1 Adopter des technologies d'économie de l'eau (10.2.3.1) 6.1.3.2 Sensibiliser le personnel, les visiteurs et les résidents aux pratiques d'économie de l'eau (10.2.3.2)	Un plan de gestion de l'énergie a été élaboré pour Banff. Le modèle de Banff a été présenté à d'autres collectivités. Aucune cible n'a été définie pour l'achèvement des autres plans.

**OBJECTIF 6.2 Réduire et prévenir la pollution dans les installations et sur les terres (10.3)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
6.2.1 Achever la directive nationale sur la lutte antiparasitaire d'ici mars 1998 (10.3.1)	6.2.1.1 Mettre en œuvre la directive nationale sur la lutte antiparasitaire (10.3.1.1)	La directive sur la lutte antiparasitaire a été approuvée en janvier/février 1999. Il faut un plan pour toutes les applications prévues de pesticides. Au moment du présent examen, les plans de lutte antiparasitaire, pour l'exercice 2000-2001, étaient encore à l'étude au Bureau national.
6.2.2 Respecter la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE) et les directives pour prévenir toute contamination de l'environnement à la suite du stockage de produits pétroliers. (10.3.2)	6.2.2.1 Enregistrer les réservoirs de stockage et moderniser les réservoirs qui ne sont pas conformes aux règlements (10.3.2.1)	Le 1 <sup>er</sup> avril 2000, Parcs Canada possédait 264 réservoirs souterrains et 143 réservoirs de surface de plus de 4 000 litres. De ce nombre, 94 réservoirs souterrains et 86 réservoirs de surface ne sont pas conformes aux règlements.
6.2.3 Éliminer les BPC de toutes les activités et installations de Parcs Canada d'ici décembre 2000 (10.3.3)	6.2.3.1 Abandonner progressivement l'équipement contenant des BPC, les stocker et les détruire conformément à l'engagement du gouvernement fédéral (10.3.3.1)	En 1997, il a été indiqué que les lieux de Parcs Canada ne contenaient aucun BPC, à l'exception de quelques endroits dans huit unités de gestion ou centres de service. Il faut également noter que ce rapport ne touche que l'équipement de Parcs Canada. L'équipement qui appartient à d'autres intervenants (p. ex. les sociétés d'hydroélectricité, les édifices occupés par le personnel des parcs) peuvent contenir des BPC. Au moment du présent examen, l'état des BPC dans ces huit lieux ne faisait l'objet d'aucun suivi à l'échelle nationale.
6.2.4 Rendre toutes les installations conformes aux lignes directrices du Conseil canadien des ministères de l'environnement concernant la qualité des effluents et le traitement des eaux usées dans les édifices fédéraux. (10.3.4)	6.2.4.1 Surveiller la qualité des effluents et améliorer les installations au besoin (10.3.4.1)	On a prévu d'évaluer l'ampleur et l'échelle des problèmes nationaux d'eau salubre et de déterminer l'écart que doit combler Parcs Canada pour respecter la loi et les règlements sur l'environnement. Le projet a toutefois été reporté pendant l'examen en raison d'autres priorités des unités de gestion. Aucune date pour la mise en œuvre du projet n'était prévue au moment du présent examen.

**OBJECTIF 6.2 Réduire et prévenir la pollution dans les installations et sur les terres (10.3)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS																					
6.2.5 Mettre en oeuvre l'ébauche de politique du gouvernement en matière de décontamination des lieux jugés dangereux (10.3.5)	<p>6.2.5.1 Classer les sites contaminés selon le niveau de risque et élaborer un plan d'action pour ceux-ci dans l'année suivant leur identification. (10.3.5.1)</p> <p>6.2.5.2 Dresser d'ici la fin mars 1998 un inventaire national complet des sites contaminés connus ou présumés. (10.3.5.2)</p>	<p>L'état en 1997 et en 2000 est le suivant : <u>n<sup>o</sup> de sites contaminés réels ou potentiels</u></p> <table> <tr> <td>Aucune autre évaluation nécessaire - faible risque</td> <td><u>1997</u> 139</td> <td><u>2000</u> 251</td> </tr> <tr> <td>Phase II nécessaire et correctifs possibles</td> <td>5</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Contamination confirmée (phase II terminée)</td> <td>94</td> <td>138</td> </tr> <tr> <td>Corréts/gestion du risque en cours</td> <td>20</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Fin des correctifs</td> <td>7</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Gestion du risque en place et suivi des progrès</td> <td>6</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td></td> <td>7</td> <td>40</td> </tr> </table> <p>Le nombre de lieux augmente, à mesure que l'inventaire devient plus complet.</p> <p>Au moment de l'examen, 37 évaluations à la phase II étaient en cours. Parcs Canada cherchait d'autres fonds pour terminer les autres évaluations.</p>	Aucune autre évaluation nécessaire - faible risque	<u>1997</u> 139	<u>2000</u> 251	Phase II nécessaire et correctifs possibles	5	13	Contamination confirmée (phase II terminée)	94	138	Corréts/gestion du risque en cours	20	100	Fin des correctifs	7	40	Gestion du risque en place et suivi des progrès	6	17		7	40
Aucune autre évaluation nécessaire - faible risque	<u>1997</u> 139	<u>2000</u> 251																					
Phase II nécessaire et correctifs possibles	5	13																					
Contamination confirmée (phase II terminée)	94	138																					
Corréts/gestion du risque en cours	20	100																					
Fin des correctifs	7	40																					
Gestion du risque en place et suivi des progrès	6	17																					
	7	40																					
6.2.6 Respecter ou dépasser les exigences des lois et des politiques applicables à la gestion des substances dangereuses (10.3.6)	6.2.6.1 Mettre en œuvre la gestion du cycle de vie/continuer à réduire l'utilisation des matières dangereuses (10.3.6.1)	Parcs et les lieux doivent respecter les règlements provinciaux et fédéraux concernant l'élimination des déchets dangereux (p. ex. l'huile). Il existe un certain nombre d'ententes d'entretien des véhicules (dont un grand nombre ont des conditions d'achats écologiques) qui transfèrent le problème de la gestion des matières dangereuses au fournisseur de services.																					
6.2.7 Respecter ou dépasser les engagements du gouvernement fédéral, y compris le Protocole de Montréal, afin de gérer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (10.3.7)	6.2.7.1 Terminer l'inventaire national des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici décembre 2000 (10.3.7.1)	Un inventaire national du matériel qui contient des hydrocarbures halogénés (c.-à-d. des conditionneurs d'air tant dans les édifices que dans les véhicules, les réfrigérateurs, les congélateurs) n'était pas été effectué et aucune date cible pour son achèvement n'avait été fixée au moment du présent examen.																					

**OBJECTIF 6.2 Réduire et prévenir la pollution dans les installations et sur les terres (10.3)**

CIBLE	MESURES	PROGRÈS
6.2.8 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la politique du gouvernement fédéral (10.3.8)	<p>6.2.8.1 Veiller à ce que 50 % des véhicules neufs achetés ou loués pour plus d'un an en 1997-1998 (de mars à mars) puissent utiliser des carburants de remplacement (10.3.8.1)</p> <p>6.2.8.2 Veiller à ce que 75 % des nouveaux véhicules achetés ou loués pour plus d'un an en 1998-1999 et par la suite puissent utiliser des carburants de remplacement (10.3.8.2)</p>	<p>Conformément à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>, Parcs Canada ne convertit les véhicules neufs aux carburants de remplacement que lorsqu'il est possible et avantageux financièrement de le faire. Le Conseil du Trésor fournit un logiciel appelé Q-Tools pour calculer l'efficacité du coût de la conversion aux carburants de remplacement. Une base de données gouvernementale sur tous les véhicules neufs achetés et qui répondent aux critères de la conversion est tenue à jour par un consultant privé, contractuel de TPSGC. Parcs Canada enregistre des données sur les achats de véhicules neufs dans cette base de données et reçoit des renseignements sur les véhicules qui correspondent aux critères. Des 59 véhicules achetés en 1997-1998, dix correspondent aux normes de conversion, toutefois 11 ont été en fait convertis. En 1998-1999, Parcs Canada a acheté 144 véhicules dont dix répondent aux critères de conversion, toutefois 20 l'ont été. Parcs Canada a donc dépassé les exigences en ce qui concerne le nombre de véhicules achetés qui utilisent des carburants de remplacement.</p> <p>Parcs Canada ne possède pas de base nationale de données sur les véhicules loués et ne suit pas à l'échelle nationale le nombre de ceux qui utilisent des carburants de remplacement.</p>
	6.2.8.3 Réduire le nombre de petits moteurs, moderniser les systèmes de chauffage dans les lieux de travail (10.3.8.3)	Même si l'on constate que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air sont convertis de l'électricité et de l'huile au gaz naturel, il n'existe aucun inventaire national qui suive cette activité.

#### 4. CADRE DE GESTION ET SYSTÈMES D'APPUI

Même si cette question n'était pas au centre de l'examen, nous ne pouvions passer sous silence des observations sur le cadre de planification, la clarté et le caractère mesurable des engagements contenus dans le plan, de même que sur les systèmes d'appui de la gestion, de la surveillance et de l'établissement des rapports relativement à ces engagements.

Le cadre de planification porte sur les liens entre les buts, les objectifs, les cibles et les mesures. La première grande difficulté liée au cadre réside dans le fait que les cibles, à quelques exceptions remarquables près pour la création de parcs et d'aires marines de conservation et le système de gestion de l'environnement, reflètent rarement de véritables cibles; elles sont plutôt rédigées comme des sous-éléments des objectifs. Un problème connexe a trait aux liens logiques entre les buts généraux, les objectifs, les cibles et les mesures. Par exemple, sous le but 5 « Promouvoir le développement durable comme base de l'activité communautaire », le deuxième objectif « Participer aux efforts régionaux de développement durable » va bien au-delà du but visé des activités communautaires. La cible liée à l'objectif a trait aux trois principaux réseaux de Parcs Canada (c.-à-d. les parcs, les aires marines de conservation et les lieux historiques), mais les mesures portent, elles, sur les réserves de la biosphère dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation et sur un engagement général à intégrer les principes de développement durable dans les discussions avec d'autres organisations. Dans ce cas, le but général semble être un sous-ensemble de l'un des objectifs. Les mesures connexes ne sont axées que sur certains aspects de l'objectif.

Un deuxième problème a trait à la clarté et au caractère mesurable de divers engagements. Idéalement, les engagements, particulièrement à l'échelle des mesures, devraient être limités dans le temps et, au besoin, quantifiables (par exemple, trois parcs seront créés d'ici 2004, 80 % des EIC seront terminés d'ici 2002). Les engagements qui ont trait au but de la « création de parcs nationaux et d'AMNC » faisaient partie des plus fermes en ce qui concerne les cibles et les mesures claires, mesurables et limitées dans le temps. Un grand nombre des engagements qui ont trait au SGE étaient également de bons exemples de mesures claires, limitées dans le temps et mesurables.

Certains des engagements portaient sur des mesures concrètes distinctes pour lesquelles il serait assez facile de préciser une date d'achèvement (p. ex. étudier les incidences de l'utilisation humaine sur l'intégrité écologique, entreprendre une analyse des incidences environnementales, acquérir et tenir à jour des bases de données intégrées sur les espèces indigènes dans tous les parcs nationaux, évaluer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux,achever tous les énoncés d'intégrité commémorative). D'autres engagements étaient ouverts et vagues (p. ex. continuer à offrir de l'aide pour les études, continuer à élaborer une approche de gestion fondée sur les écosystèmes, continuer à appuyer les réserves de la biosphère, continuer à éduquer les visiteurs sur les incidences et continuer à participer à la planification locale et régionale). Dans tous ces cas, l'absence d'échéancier et de critères de réussite complique l'évaluation de l'accomplissement de l'engagement.

Un troisième problème a trait au système de gestion mis en œuvre pour attribuer les responsabilités d'exécution des engagements, de surveillance et d'établissement des rapports afférents, de même que de révision du plan, si nécessaire. Nous avons constaté, au cours de l'examen, que malgré les changements apportés aux priorités et aux engagements de Parcs Canada pendant la durée du plan, la stratégie de

développement durable elle-même n'était pas mise à jour pour tenir compte de ces changements<sup>3</sup>. De plus, un grand nombre de spécialistes fonctionnels à qui nous avons demandé de fournir de l'information pour le présent examen ne connaissaient pas les engagements spécifiques décrits dans la stratégie. Ces constatations donnent à penser que la stratégie n'était pas bien intégrée au cadre de gestion de l'Agence. Il ne faut pas en déduire que les engagements contenus dans la stratégie n'étaient pas importants ou que des mesures n'avaient pas été prises pour les concrétiser. Il est évident qu'un grand nombre des engagements sont au cœur du mandat de Parcs Canada. Des mesures ont été prises dans plusieurs domaines. Cette méconnaissance des engagements s'explique toutefois probablement par le fait que ces buts étaient déjà poursuivis en dehors de la SDD plutôt que par les avantages additionnels particuliers qui découlent de la SDD.

Compte tenu du fait qu'un grand nombre des engagements contenus dans la SDD sont au cœur du mandat de Parcs Canada, de solides systèmes de gestion appuient au moins certains aspects de la stratégie. Les activités de création de parcs nationaux et d'AMNC, par exemple, sont appuyées par des systèmes d'information de gestion tenus à jour à l'échelle nationale et qui suivent le progrès pour les trois principaux réseaux (c.-à-d. les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux). Des responsabilités claires et des systèmes d'information de gestion existent également pour suivre un certain nombre d'autres mesures et extrants et établir les rapports connexes (p. ex. l'évaluation environnementale, la participation au Programme de réserve de la biosphère et au RÉSÉ, les EIE, les EIC et les plans de gestion).

Par ailleurs, les aspects du SGE dans la stratégie, même s'ils sont assez fermes en ce qui concerne l'énonciation d'engagements mesurables et limités dans le temps, font partie des plus faibles en ce qui concerne la prestation en raison d'un manque de structure de responsabilisation pour la mise en œuvre des engagements, la surveillance et l'établissement des rapports afférents. Un grand nombre d'autres engagements prévoient des responsabilités vagues et ambiguës et n'ont pas été appuyés par des activités nationales de surveillance et de rapports (p. ex. la plupart des engagements qui ont trait à la collaboration avec des partenaires ou des intervenants ou l'influence que peut exercer Parcs Canada).

En résumé, nous avons constaté en cours d'examen des problèmes qui ont trait 1) aux liens logiques entre les éléments du cadre de planification, 2) à des engagements vagues ou ambigus qui n'ont pas de cibles mesurables, 3) à la responsabilité de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'examen de la SDD en général et de certains de ses éléments et 4) à l'absence de système d'information de gestion pour la surveillance et les rapports sur les activités, les extrants et les résultats particuliers. Selon le commissaire à l'environnement et au développement durable, ces problèmes ne sont pas uniques à Parcs Canada, mais typiques de ceux que de nombreux ministères ont éprouvés dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement durable. Résoudre ces questions devrait être une priorité au cours de la prochaine élaboration de la SDD.

---

<sup>3</sup> Les seules corrections apportées au plan l'ont été à l'automne 1999, à la suite d'une demande particulière du CEDD de mettre à jour les engagements.

## 5. RÉALISATION GÉNÉRALE DES BUTS ET DES OBJECTIFS

Malgré les problèmes notés à la section précédente au sujet du cadre de gestion et des systèmes d'appui, certains engagements précis décrits dans la SDD ont été réalisés et des progrès ont été accomplis relativement à d'autres buts et objectifs. Le résumé suivant décrit la réalisation des objectifs, selon les gammes de services actuelles de Parcs Canada dans son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation.

### 5.1 Création de parcs nationaux et d'AMNC (Objectifs 1.1, 3.1)

Parcs Canada a respecté ses engagements précis contenus dans le plan en ce qui concerne la création de deux nouveaux parcs nationaux d'ici 1999-2000, d'améliorer le réseau des lieux historiques nationaux et de jouer un rôle de chef de file dans le Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien. De plus, Parcs Canada est dans la bonne voie en ce qui concerne l'exécution de ses engagements visant la création de trois nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici 2003-2004 et de trois autres parcs nationaux d'ici 2003-2004, même si le Programme a indiqué qu'il fallait obtenir des fonds additionnels pour que les engagements d'élargissement des réseaux du patrimoine national puissent être respectés.

### 5.2 Protection (Objectifs 1.2, 2.1, 2.2 et 3.1)

Un grand nombre des engagements contenus dans la SDD ont trait à la protection des endroits du patrimoine national (soit trois des six buts et 27 des 56 mesures). Parcs Canada a progressé en ce qui concerne la mise en place de quelques éléments de base nécessaires à la « protection et à la préservation du patrimoine naturel du Canada » et à l'« accroissement de la compréhension scientifique des systèmes naturel et des relations entre l'humain et son environnement ». Ces éléments comprennent un petit nombre d'EIE, certains éléments fondamentaux des programmes de surveillance écologique, une évaluation environnementale approfondie des projets, de même qu'une évaluation environnementale moins approfondie des politiques et des plans. Parcs Canada a de plus élaboré un cadre national général d'établissement des rapports sur l'intégrité écologique et a commencé à compiler des données de base pour ce cadre. De nombreuses activités qui visent précisément à favoriser les études scientifiques et à protéger l'environnement ont également été entreprises (p. ex. RÉSÉ, réserves de la biosphère, programme des brûlages dirigés). Une bonne partie de l'activité à cet égard n'est cependant pas systématiquement surveillée ou mesurée, de sorte qu'on ne sait pas l'étendue de l'activité, ni si des extrants sont produits ou des résultats atteints. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux efforts faits pour influencer les partenaires et les autres intervenants, même si au moment du présent examen, on s'employait à dresser un inventaire de ces activités, en réponse au *Rapport de la commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*.

Une part beaucoup moins importante de la SDD est consacrée à la « protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel du Canada ». De nouveau, des progrès tangibles ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place des fondements comme les énoncés d'intégrité commémorative et des plans directeurs pour les lieux historiques nationaux directement administrés par Parcs Canada. Des progrès ont également été réalisés dans l'évaluation et l'amélioration de l'intégrité commémorative d'un petit nombre de lieux (12 des 145 sites ont été évalués). Récemment, Parcs Canada s'est engagé à évaluer l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'il administre au rythme d'environ 15 par année, au cours des dix prochaines années. Parcs Canada a également maintenu sa participation à des organisations internationales du patrimoine, même si le résultat ultime de cette participation est moins clairement défini.

### **5.3 Mise en valeur du patrimoine (Objectif 4.1)**

Le but général de la mise en valeur du patrimoine était de « mettre en valeur le mandat, les valeurs et les systèmes de Parcs Canada, en tant qu'exemple vivant de l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada ». Depuis 1997, un important examen des programmes de mise en valeur du patrimoine a été effectué, l'état des biens du patrimoine a été évalué et les descriptions de fonction du personnel de mise en valeur du patrimoine ont été révisées. Toutes ces initiatives servent de fondement au renouvellement des programmes de mise en valeur du patrimoine. Plus récemment, des messages nationaux, y compris des thèmes de développement durable, ont été approuvés pour toutes les activités de communication. Tout au long de la période, Parcs Canada a travaillé avec l'industrie touristique afin d'influencer leurs messages sur le tourisme patrimonial durable et les types d'expériences offertes à leurs visiteurs dans les parcs nationaux.

Même si un certain nombre d'activités ont été menées à terme, Parcs Canada ne dispose pas des mesures suffisantes pour les principaux objectifs du plan qui visent à accroître la sensibilisation et la compréhension des visiteurs et des autres Canadiens et à obtenir leur appui en faveur du mandat, des valeurs et des réseaux de Parcs Canada. Un système de mesure de la compréhension des visiteurs de l'importance de lieux et de parcs particuliers a été mis en place et d'autres systèmes sont en cours de conception. Tant que ces systèmes ne seront pas opérationnels, nous ne pourrons pas savoir dans quelle mesure Parcs Canada a réussi à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

### **5.4 Périmètres urbains (5.1)**

Manifestement, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration des plans et des cadres qui permettront d'atteindre le but de la promotion du développement durable comme fondement des activités communautaires. Au moment de l'examen, un plan communautaire seulement avait été approuvé et mis en œuvre et il n'existait encore aucun cadre. Par la suite, plusieurs autres plans communautaires ont été approuvés. Des travaux étaient également en cours pour l'élaboration de cadres de surveillance et d'établissement des rapports afférents qui permettront à Parcs Canada de rendre compte, dans l'avenir, du développement durable des périmètres urbains. Il faut noter qu'il n'y a pas de date cible ou d'objectifs pour l'une ou l'autre de ces activités et cette lacune nous a empêché de tirer des conclusions sur la vraisemblance des progrès réalisés.

### **5.5 Système de gestion environnementale (Objectifs 6.1 et 6.2)**

Comme nous l'avons déjà dit, la mise en œuvre des engagements liés à la réduction des incidences environnementales des activités de Parcs Canada fait partie des éléments les plus faibles dans le plan. Un grand nombre des engagements n'ont tout simplement pas été concrétisés ou, s'ils l'ont été, il n'existait aucun système de gestion pour surveiller les mesures prises et établir les rapports afférents. Dans ce contexte, il est sûr de conclure que Parcs Canada n'a pas atteint son but d'une gestion exemplaire de l'environnement dans toutes les activités de Parcs Canada. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a noté les problèmes de rendement de Parcs Canada en ce qui concerne le SGE dans son rapport de mai 2000 au Parlement. Pour cette raison, Parcs Canada a entamé un examen de son SGE s'est engagé par écrit auprès du commissaire à l'environnement et au développement durable à résoudre ces problèmes d'ici mars 2001.